

COMMUNE DE MERXHEIM

PROCES - VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 décembre 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en fonction : 15

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre à 19 h 00, était réuni en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de MERXHEIM, sous la présidence de Monsieur Patrice FLUCK, Maire.

Membres présents : MM. et Mmes Sylvie SCHRUOFFENEGER, Gérard KAMMERER, Adjoint au Maire et Céline BERINGER, Annick BOETSCH, Edith GEILLER, Patrick GONSALVES, Nicole GUARINO, Sophie VILENO (arrivée au cours du point n°3), Raphaël WAGNER, Marie-Chantal WILD Conseillers Municipaux.

Membres absents excusés : Stéphane ZIEGLER, Luc BRENDER, Jean-Marc WILD

Membre absent : Denis SCHNEIDER

Procurations : Stéphane ZIEGLER à M. le Maire
Luc BRENDER à Gérard KAMMERER
Jean-Marc WILD à Raphaël WAGNER

Le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR COMPLETE

1. Désignation du secrétaire de séance du Conseil Municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2021
3. Vente de terrains
4. Antenne Orange –Convention
5. Admission en non-valeur
6. ONF programme des travaux forestiers 2022
7. Périscolaire – mise en place d'un quota
8. Demandes d'occupation ou d'utilisation du sol
9. Informations
10. Divers

POINT N° 1 : Désignation du secrétaire de séance du Conseil Municipal

Le Maire propose à l'assemblée de désigner une personne membre du Conseil pour remplir la fonction de secrétaire du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ⇒ Désigne Mme Sylvie SCHRUFFENEGGER Adjointe au Maire, pour remplir cette fonction.
Elle sera assistée de Mme Jeanne RUDLOFF, secrétaire de mairie.

POINT N° 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2021

Aucune remarque ni observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2021 comprenant 13 points et un divers, est approuvé et signé à l'unanimité.

POINT N° 3 : Vente de terrains**a) Parcelle 437 en section 10**

En séance du 08 juin 2020 le Conseil avait décidé de vendre la parcelle 437 section 10 pour un montant de 114 000 € à raison de 6 ares constructibles et 2 ares non constructibles en application du règlement du lotissement.

A ce jour ce règlement est caduc, c'est le PLU qui s'applique et donc la totalité de la parcelle est constructible.

Le Maire propose de revoir le prix de vente et soumet deux options :

- soit de vendre la totalité de la parcelle au prix de 18 000 €/are (144 000 € pour les 8 ares).
- soit de scinder la parcelle en deux au prix de 19 000 €/are et de vendre les deux parcelles séparément à 76 000 € pour 4 ares (152 000 € les 8 ares).

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ décide de suivre la proposition du Maire et de proposer à la vente la parcelle 437 en section 10 de 8.00 ares, en fonction de la demande :
 - ✓ soit dans sa globalité, c'est-à-dire les 8 ares pour un montant de 18 000 € l'are
 - ✓ soit de la scinder en deux et de vendre 2 fois 4 ares séparément pour un montant de 19 000 € l'are
- ⇒ décide de prendre en charge les frais de géomètre, le cas échéant,
- ⇒ laisse au Maire le soin de trouver un ou deux acquéreurs selon le cas,
- ⇒ autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de cette ou de ces ventes.

Cette décision a été prise à raison de 13 voix (dont 3 procurations) pour et une voix contre, en l'occurrence Mme Annick BOETSCH qui aurait préféré se limiter à vendre la parcelle en l'état et ne pas proposer une éventuelle division.

b) Parcelle 103/0025 en section 6

A l'occasion d'une liquidation judiciaire, un mandataire propose à la commune de racheter la parcelle 103/0025 en section 6 de 14 ca.

Après vérification, il s'avère que cette parcelle aurait déjà dû être cédée à la commune dans le cadre de l'élargissement et de l'alignement de la voirie depuis longtemps. Cette cession n'a malheureusement pas été finalisée à ce jour. C'est l'occasion de régulariser la situation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ autorise le Maire à acheter ladite parcelle à l'euro symbolique,
- ⇒ autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de cette cession.

POINT N° 4 : Antenne Orange - Convention

Demande d'implantation d'un relais de radiotéléphonie pour Orange

Monsieur le Maire présente le projet de l'opérateur Orange et TOTEM France d'implanter une nouvelle antenne de radio téléphonie mobile, sur un terrain appartenant à la Commune au niveau du lieu-dit Wolfgartenfeld, section 20 parcelle 261 à MERXHEIM - 68500.

Cet emplacement a pour objet de permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation des équipements techniques (supports d'antennes, antennes, câbles, armoires techniques, l'ensemble relié aux réseaux électriques et de télécommunications) pour la téléphonie mobile.

Un dossier de présentation permet de visualiser l'ensemble du projet (pylône, zone technique, emprise au sol ...)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ⇒ Approuve le projet ORANGE / TOTEM France et autorise Orange et TOTEM France à réaliser les travaux.
- ⇒ Autorise TOTEM France à réaliser toutes les démarches administratives
- ⇒ Autorise TOTEM France à raccorder les installations techniques d'Orange aux réseaux (ES, ENEDIS, Orange ...) à ses frais
- ⇒ Autorise le maire à signer la convention à intervenir et toute pièce liée à ce projet.

Ce type d'installation est contractualisé par la signature d'un bail d'une durée de 12 ans de plein droit par périodes successives de six ans et par le versement d'un loyer annuel.

La révision annuelle du loyer est prévue au bail.

POINT N° 5 : Admission en non-valeur

A la demande du Trésorier, il y a lieu de statuer sur des admissions en non-valeur pour un montant de 225 € pour l'année 2013. Il s'agit d'un droit de place d'un ancien vendeur de pizza non recouvré par la trésorerie.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ⇒ Vote en faveur de l'admission en non-valeur d'un montant de 225 €

Les crédits au compte 6541 sont suffisants.

POINT N° 6 : ONF programme des travaux forestiers 2022

Point présenté par M. Gérard KAMMERER

Programme d'actions pour l'année 2022

- ✓ Travaux de plantation et de régénération : Montant estimé : 1 590.00 € H.T. comprenant :

- Fourniture et mise en place de 150 plants de chêne, 50 plants de noyer, 50 plants de tilleuls
- Régénération par plantation

✓ Travaux sylvicoles : Montant estimé : 2 100.00 € HT comprenant :

- Dégagement plantations, taille de formation

✓ Travaux de protection contre les dégâts de gibier : Montant estimé : 1 230.00 € HT

- Fournitures de 250 protections individuelles

TOTAL TRAVAUX : 4 920.00 € HT

✓ Travaux patrimoniaux et d'exploitation :

- Assistance technique : Honoraires estimés à 800.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (Mme Sophie VILENO ayant momentanément quitté la salle notamment au moment du vote) :

⇒ d'approuver le programme et le montant des travaux pour 2022

⇒ d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

M. Patrick GONSALVES demande si l'ONF tient compte du changement climatique quand il choisit les essences des plantations ? La réponse est oui.

POINT N° 7 : Périscolaire – mise en place d'un quota

Le nombre d'enfants présents pour le repas de midi au périscolaire est en constante évolution. Pour une question d'encadrement il est proposé de limiter les inscriptions à 50.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

⇒ décide la mise en place d'un quota de 50 enfants pour le repas de midi à compter de ce jour.

Cependant, il est soulevé que ce serait dommage que le périscolaire ne puisse plus être aussi souple qu'à l'heure actuelle quant à l'accueil des enfants qui peuvent être inscrits pour le déjeuner jusqu'à la veille. C'est un vrai plus pour les parents.

M. le Maire assure que ce quota pourra toujours être revu à la hausse si la demande augmente. Il faudra être réactif le moment venu.

Mme Sylvie SCHRUFFENEGGER rajoute que le dépassement de ce quota nécessiterait l'embauche de deux personnes supplémentaires et l'association La Récré a beaucoup de mal à recruter.

POINT N° 8 : demandes d'occupation ou d'utilisation du sol

Point présenté par Sylvie SCHRUFFENEGGER

Dossiers d'urbanisme déposés depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :**PERMIS DE CONSTRUIRE**

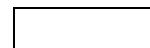
Demandeur	Situation du projet	Objet de la demande
M. Thierry GROSS	19 rue Louis Pasteur	Construction d'une maison individuelle

DECLARATIONS PRÉALABLES

Demandeurs	Situation du bien	Objet de la demande
M. Christophe SCHRUFFENEGGER	61 rue de Raedersheim	Dalle, piscine et réhausse clôture
M. Didier REINLEN	36 rue de la Gare	Installation de panneaux solaires
M. Jean-Pierre SCHMIDT	4 rue Haute	Avancée de toiture

CERTIFICATS D'URBANISME

Demandeur	Situation du bien/références cadastrales	Nature du bien	Zonage PLU
Me Jean-Marc HASSLER	Bergholtzfeld section 11 parcelle 136	terrain	Aa

**POINT N° 9 : Informations**

Ce point n'a fait l'objet d'aucun commentaire

POINT N° 10 : Divers✓ **Le maire :**

- Au 1^{er} avril 2022 ARCONIC n'utilisera plus l'ancienne usine. L'entreprise propose à la Mairie de récupérer la cuisine (équipée et quasiment neuve) ainsi que le mobilier. En contrepartie il souhaite que le dernier loyer d'un montant de 18 750 €, ne leur soit pas demandé.

✓ **Intervention des Conseillers :**Patrick GONSALVES :

- Où en est le projet centre-village avec l'ADHAUR ?
Réponse du Maire : il n'y aura pas de nouvelle rencontre avant le mois de janvier.

Raphaël WAGNER :

- Un grand bravo aux ouvriers communaux pour leurs décorations de Noël.

Edith GEILLER :

- Quand le bike parc sera-t-il clôturé ? l'ACL attend le grillage pour faire sa demande de subvention et acheter du matériel.
Réponse du Maire : le portail vient d'arriver, la pose du grillage est à organiser.
- Il y a-t-il du chauffage à l'école ?
Réponse de Gérard KAMMERER, adjoint : il y a deux problèmes différents. A la maternelle c'est une fuite d'eau sur une conduite qui fait baisser la pression de la nouvelle chaudière. Les ouvriers communaux ont colmaté provisoirement la fuite, et surveillent la pression quotidiennement. Une intervention plus importante sera réalisée pendant les congés scolaires. A l'école primaire le problème est électrique. Les électrodes de la nouvelle chaudière sont déjà usées. L'entreprise Clemessy va venir vérifier l'installation électrique afin de déterminer l'origine du problème.
- Il y a un problème de lumière sur le parking de la gare.
Réponse de Gérard KAMMERER, adjoint : les candélabres sont raccordés au réseau électrique appartenant au Réseau Ferré de France. Ils sont les seuls à pouvoir intervenir.

Sophie VILENO :

- Elle a été contactée pour réfléchir à la mise en place d'une sonnette à l'entrée de l'école.

Le Maire répond que pour installer une gâche électrique des travaux de raccordement sont à prévoir. Pour l'instant le petit portail reste ouvert. On va réfléchir à une solution.

Plus aucun point n'étant soulevé ni la parole demandée, le Maire clôt la séance à 20 h 30.

<p align="center">Tableau des signatures pour l’approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Commune de Merxheim de la séance du 07 décembre 2021</p>

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance du Conseil Municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2021
3. Vente de terrain
4. Antenne Orange –Convention
5. Admission en non-valeur
6. ONF programme des travaux forestiers 2022
7. Péricolaire – mise en place d’un quota
8. Demandes d’occupation ou d’utilisation du sol
9. Informations
10. Divers

Nom et prénom	Signature	Signature (procuration)
FLUCK Patrice		* * *
ZIEGLER Stéphane	Procuration à M. le Maire	Patrice FLUCK
SCHRUOFFENEGER Sylvie		* * *
KAMMERER Gérard		* * *
BERINGER Céline		* * *
BOETSCH Annick		* * *
BRENDER Luc	Procuration à Gérard KAMMERER	Gérard KAMMERER
GEILLER Edith		* * *
GONSALVES Patrick		* * *
GUARINO Nicole		* * *
SCHNEIDER Denis		* * *
VILENO Sophie		* * *
WAGNER Raphaël		* * *
WILD Jean-Marc	Procuration à Raphaël WAGNER	Raphaël WAGNER
WILD Marie-Chantal		* * *